

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 mars 2015

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arith s'est réuni le 31 mars 2015 à 20 heures 30.

Présents :

Mrs CAMPILLO Didier, CLERT Pascal, DAVAT Christian, Mme COCHET Christelle, Mrs FRAIX-BURNET Jean-Philip, GERARD Pierre, Mmes GRUMEAU Monique, Mr LEON Jean-Michel, Mmes MORAND Julie et TRAHAND Cécile.

Assiste à la séance :

Bernadette ROCHE CATTIN (Secrétaire).

Absents :

Mme GUEYRAUD Bernadette, excusée donne pouvoir à Mr Jean-Michel LEON

Désignation d'un secrétariat de séance :

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de désigner un secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la nomination de COCHET Christèle à la fonction de secrétaire de séance.

Validation du procès-verbal de la séance du 03 mars 2015 :

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des remarques particulières à formuler concernant le procès-verbal de cette séance.

En l'absence d'observation, le conseil municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de cette séance.

Le Maire, après avoir rappelé l'ordre du jour, en présente tour à tour les différents points.

1° AFFAIRES SCOLAIRES : Monsieur Didier CAMPILLO fait le compte rendu du dernier conseil d'école de Lescheraines qui s'est tenu le 30 mars.

L'école de Lescheraines va perdre une classe à la rentrée de septembre 2015. Les Grandes Sections (GS) du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Arith-Saint François de Sales-Le Noyer ne pourront donc migrer sur Lescheraines, comme cela avait été envisagé, et resteront sur Arith.

La commune de Lescheraines faisant appel à des intervenants pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP), celle-ci demandera, pour la rentrée scolaire prochaine, une participation aux familles.

2 Présence de Monsieur Pierre LHEUREUX : Monsieur LHEUREUX souhaite organiser la Fête du Pain (date à définir en juillet 2015) à sa nouvelle boulangerie. Il demande donc que la Commune prenne un arrêté de fermeture de la route communale depuis le carrefour du Chef-Lieu jusqu'à l'Eglise.

3° TRAVAUX EN FORET : Monsieur DE BANIZETTE, ONF, a exposé le programme de travaux en forêt pour cette année 2015 qui consistent en des travaux de :

- ✦ dégagement, dépressage après coupe sur la parcelle 5 pour un montant de 2 550 € HT, aide de la région de 765 €,
- ✦ dégagement, dépressage après coupe sur la parcelle 6 pour un montant de 4 100 € HT, aide de la région de 1 230 €,
- ✦ délimitation des parcelles 11, 3, 12 et 7 pour un montant de 2 750 € HT,
- ✦ curage des renvois d'eau sur la route forestière pour un montant de 860 € HT.

N'ont été retenus que les travaux de dégagement, dépressage après coupe sur la parcelle 6 pour un montant de 4 100 € HT, aide de la région de 1 230 € et les travaux de délimitation des parcelles 11, 3, 12 et 7 pour un montant de 2 750 €. Les travaux de curage des renvois d'eau étant faits, comme chaque année, par l'employé communal.

4° COMPTE ADMINISTRATIF 2014 :

- ✚ Budget Commune : Excédent de fonctionnement : 337 587,84 €
Excédent d'investissement : 17 535,29 €

Le Compte Administratif 2014, ainsi que le Compte de Gestion tenu par Madame Céline FORGET, Receveur Municipal, a été voté, hors de la présence de Monsieur le Maire, à huit voix pour et une abstention.

5° BUDGET PRIMITIF 2015 :

- ✚ Budget Commune : Section de fonctionnement : 606 956 €
Section d'investissement : 199 766 €

6° TAUX D'IMPOSITION : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition, à savoir :

- ✚ Taxe d'Habitation : 10,26 %
- ✚ Taxe Foncier Bâti : 9,69 %
- ✚ Taxe Foncier Non Bâti : 69,55 %
- ✚ Cotisation Foncière des Entreprises : 15,39 %

7° SUBVENTIONS : Le Conseil Municipal a décidé d'allouer, pour cette année 2015, les subvention suivantes :

- ✚ Noël : 10 € par enfant jusqu'à 10 ans, soit 280 € pour le RPI, 110 € pour l'école maternelle et 130 € pour le Comité des Fêtes (ces sommes sont revues en fin d'année en fonction du nombre d'enfants),
- ✚ Ecole : transports scolaires : 2 500 €,
- ✚ Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) : 350 €,
- ✚ Bauges Solidarité : 400 €,
- ✚ Bauges Ski Nordique : 350 €.

8° CCAS :

- ✚ Compte Administratif 2014 : Excédent de fonctionnement : 484,14 €
- ✚ Budget Primitif 2015 : Section de fonctionnement : 519 €

9° TRAVAUX : La Commune a contacté les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) afin de pouvoir installer un « cédez le passage » sur la route de « Chez Combet ». Le panneau serait à la charge de la Commune et le tracé à celle de la DDT.

10° TERRAIN MONTAGNY : La Commune va engager une procédure de désaffectation et de déclassement d'une partie de la parcelle B 2469 ex B 183.

La parcelle B 2469 ex B 183, d'une superficie de 39 m², sera vendue à Madame GRAND au prix de 5 € le m².

11 DIVERS :

- ✚ SPORT AUTO BAUGES : Nous avons reçu un courrier demandant l'autorisation de passage du 30^{ème} Rallye Régional des Bauges les 10 et 11 octobre prochains. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.
- ✚ Panneau d'affichage au Chef-Lieu : Nous avons été destinataires d'un courrier de Madame Cécile BERMOND quant au devenir du panneau d'affichage.
- ✚ Chocolaterie Gaël JACOB : Nous avons reçu un courrier de Monsieur Gaël JACOB qui souhaiterait, pendant la période estivale, faire une tournée dans les communes, et notamment

sur Arith, pour vendre des glaces. La Commune lui répondra qu'elle est favorable à son projet et qu'il pourra « sillonner » la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.
Le Maire,

J.M. LEON

